

Réunion du 1^{er} juillet 2013

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Henri DREYFUS

Absent(s) : Monsieur Thierry CARBIENER, Madame Marie-Dominique DREYSSE

Rapporteur : Monsieur Freddy ZIMMERMANN

N° CP/2013/496 - Protection de la nature - 2342
Création d'un Espace naturel sensible à LIXHAUSEN

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- rappelle que conformément aux dispositions des délibérations du Conseil Général n° CG/2011/9 et 11 du 31 mars 2011 relatives aux délégations, la commission permanente et le président du Conseil Général ont respectivement compétence en matière de création de zone de préemption et d'exercice du droit de préemption

- décide de créer une zone de préemption au titre des Espaces naturels sensibles (ENS) sur la colline du Scheuerberg à LIXHAUSEN, en raison du grand intérêt écologique et paysager du site et conformément au plan de situation, au plan de délimitation et au listing parcellaire annexés à la présente délibération.

Elle autorise par ailleurs son président à entreprendre toutes les démarches nécessaires à cette opération et à signer tous les documents à intervenir dans ce cadre.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20130701-78514-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 09/07/13